



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
97037 Paris-La-Défense Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Charente-Périgord**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
Rue d'Epagnac - BP 21 - 16800 Soyaux
Ce rapport contient 6 pages
Référence : PSP - 091.057 RS



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
97037 Paris-La-Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Siège social : Rue d'Epagnac - BP 21 - 16800 Soyaux
Capital social : €.96.109.660

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la SASU Charente Périgord Aménagement Foncier

- Personne concernée : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
- **Nature et objet** : refacturation de frais de personnel
- **Modalités** :

Plusieurs salariés sont détachés par la Caisse Régionale à l'activité immobilière d'aménagement foncier.

Sur l'exercice 2008, le montant des frais refacturés à la SASU Charente Périgord Aménagement Foncier s'élève à 86.082 € H.T.



- **Nature et objet** : prestations comptables
- Modalités :
Des prestations comptables sont réalisées par la Caisse Régionale pour le compte de la SASU Charente Périgord Aménagement Foncier. Sur l'exercice 2008, le montant des ces prestations s'élève à 1.200 € H.T.

- **Nature et objet** : refacturation de loyer
- Modalités :
Une partie de la charge de loyer de la Caisse Régionale est refacturée à la SASU Charente Périgord Aménagement Foncier qui se situe dans les mêmes locaux. Sur l'exercice 2008, le montant des ces refacturations s'élève à 461 € H.T.

Avec la SASU Foncière Charente Périgord

- Personne concernée : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
- **Nature et objet** : refacturation de frais de personnel
- Modalités :
Plusieurs salariés sont détachés par la Caisse Régionale à l'activité immobilière foncière.
Sur l'exercice 2008, le montant des frais refacturés à la SASU Foncière Charente Périgord s'élève à 21.046 € H.T.
- **Nature et objet** : prestations comptables
- Modalités :
Des prestations comptables sont réalisées par la Caisse Régionale pour le compte de la SASU Foncière Charente Périgord. Sur l'exercice 2008, le montant des ces prestations s'élève à 1.200 € H.T.
- **Nature et objet** : refacturation de loyer
- Modalités :
Une partie de la charge de loyer de la Caisse Régionale est refacturée à la SASU Foncière Charente Périgord qui se situe dans les mêmes locaux. Sur l'exercice 2008, le montant des ces refacturations s'élève à 461 € H.T.



Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la S.C.I. Le Combal

- **Nature et objet** : Locations des locaux à la Caisse Régionale.
- **Modalités** :

La S.C.I. Le Combal a perçu de la caisse régionale les loyers suivants :

	€ H.T.
Terrasson	31.423
Saint-Astier	37.102
Nontron	9.387
Trélissac	31.873
Neuvic	22.615
Total	132.400

- **Nature et objet** : Prestations comptables réalisées par la Caisse Régionale.
- **Modalités** :

La Caisse Régionale a facturé 6.439 € H.T. au titre des prestations comptables de l'exercice 2008.

Avec les caisses locales de Charente-Périgord

- **Nature et objet** : Comptes courants bloqués
- **Modalités** :

Les comptes courants bloqués des caisses locales à la caisse régionale sont rémunérés trimestriellement sur la base du TMO du trimestre précédent. Le taux moyen de rémunération est ainsi de 4.61 % pour l'exercice 2008. Les intérêts versés au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 4.889.410 €.



- **Nature et objet :** Prestations administratives réalisées par la caisse régionale
- **Modalités :**
La caisse régionale a facturé aux caisses locales, au titre de l'exercice 2008, des prestations administratives pour un montant de 188.170 € toutes taxes comprises.

Avec la SASU Epagnac Participations

- **Nature et objet :** avance en compte courant
- **Modalités :**
Le montant du compte courant accordé par la Caisse régionale à la SASU Epagnac Participations, au 31 décembre 2008, est de 2.585.777 € rémunéré au taux annuel monétaire (TAM) – 0.50 de chaque année.
Les intérêts capitalisés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 112.139 €.
- **Nature et objet :** refacturation de frais de personnel
- **Modalités :**
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord a détaché plusieurs salariés à l'activité immobilière.
Sur l'exercice 2008, le montant des frais refacturés à la SASU Epagnac Participations s'élève à 88.364 € H.T.
- **Nature et objet :** prestations comptables
- **Modalités :**
Des prestations comptables sont réalisées par la Caisse Régionale pour le compte de la SASU Epagnac Participations. Sur l'exercice 2008, le montant des ces prestations s'élève à 4.800 € H.T.



Avec la SASU Epagnac Patrimoine Investissement

- **Nature et objet** : refacturation de frais de personnel
- Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord a détaché plusieurs salariés à l'activité immobilière.

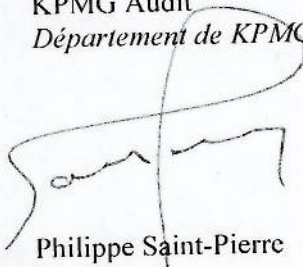
Sur l'exercice 2008, le montant des frais refacturés à la SASU Epagnac Patrimoine Investissement s'élève à 113.432 € H.T.

- **Nature et objet** : prestations comptables
- Modalités :

Des prestations comptables sont réalisées par la Caisse Régionale pour le compte de la SASU Epagnac Patrimoine Investissement. Sur l'exercice 2008, le montant des ces prestations s'élève à 4.800 € H.T.

Toulouse, le 4 mars 2009

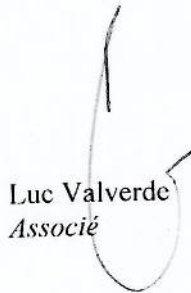
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Paris-La-Défense, le 4 mars 2009

Ernst & Young Audit



Luc Valverde
Associé